Aujourd'hui en France, des milliers d'enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisés : que ce soient les enfants vivant en bidonville (7 à 9 000 dont la moitié ne seraient pas scolarisés), les enfants en situation de handicap (on estimait fin 2012 à 20 000 le nombre d'entre eux qui n'avaient pas accès à l'école « ordinaire »), de nombreux enfants d'Outre-mer, spécialement à Mayotte, certains mineurs isolés étrangers qui n'obtiennent pas d'affectation dans des collèges et lycées, des enfants détenus qui ne bénéficient pas tous d'un enseignement en prison, des enfants en âge scolaire déscolarisés suite à des exclusions multiples de collèges, etc.

AEDE exige que, conformément à l'article 28 de la CIDE et au code de l'éducation, le droit d'accès à l'École soit appliqué pour toutes et tous sans exception car la scolarisation est indispensable à une bonne socialisation et constitue le creuset d'une société véritablement inclusive.

Collectif AEDE – Agir ensemble pour les droits de l'enfant est un collectif de 51 organisations françaises actives dan le domaine des droits de l'enfant.